

220C5528
FR0000065278-FS1479

23 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HOPSCOTCH GROUPE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 23 décembre 2020, la société par actions simplifiée Sirius Investissements¹ (13 bis rue Saint Honoré, 77300 Fontainebleau) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 décembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir 132 000 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3,01% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions HOPSCOTCH GROUPE sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Fabrice Mazzoli.

² Sur la base d'un capital composé de 2 666 668 actions représentant 4 379 490 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.